

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 361 Subvention à l' Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l' Association de la Médiathèque Musicale Mahler située 11bis, rue de Vézelay 75008 Paris. D05259 2012_03986 20082

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.